

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté du lundi 15 avril 2013 à MANE

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués de la Communauté de Haute Provence.

Madame Michèle BERTIN est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité

Le Président donne lecture de l'Ordre du Jour et informe l'assemblée de l'attribution de subventions.

\* \* \* \*

### 1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

#### A – Budget Général

Le compte administratif 2012 du service général s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	1 838 531,66 €
	Recettes	6 390 777,71 €
	Soit un excédent de 4 552 246,05 €	

<u>Investissement</u>	Dépenses	2 526 267,47 €
	Recettes	714 091,92 €
	Soit un déficit de 1 812 175,55 €	

**Excédent global de clôture de 2 740 070,50€**

#### B – Budget Ateliers relais

Le compte administratif 2012 du service Ateliers relais s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	296 245,82 €
	Recettes	1 035 673,69 €
	Soit un excédent de 739 427,87 €	

<u>Investissement</u>	Dépenses	3 040 142,33 €
	Recettes	2 273 434,72 €
	Soit un déficit de 766 707,61 €	

**Déficit global de clôture de 27 279,74 €**

#### C – Budget S.P.A.N.C

Le compte administratif 2012 du service S.P.A.N.C s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	12 385,72 €
	Recettes	55 845,20 €
	Soit un excédent de 43 459,48 €	

Investissement NEANT

Le Président se retire et l'Assemblée désigne Monsieur BARANES, Président de séance qui soumet au vote les Comptes Administratifs 2012.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2012.

L'Assemblée décide à l'unanimité, pour le budget principal, d'affecter la somme de 1 812 175,55 €, prélevée sur l'excédent de fonctionnement, à la Section d'Investissement et de reporter le solde soit 2 740 070,50 € à la section de Fonctionnement dans « Report à Nouveau ».

Pour le Budget ateliers relais, l'Assemblée décide à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 739 427,87 € à la section d'investissement qui présentera un déficit ramené à la somme de 27 279,74 €. Ce déficit sera inscrit à la même section en « D001 – Déficit reporté de N-1 ».

Enfin, pour le budget SPANC, l'assemblée décide à l'unanimité de reporter, dans la section de fonctionnement, l'excédent de 43 459,48€.

### 2 – COMPTES DE GESTION

Le Président soumet au vote les comptes de gestion du Percepteur.

L'Assemblée adopte à l'unanimité les comptes de gestions 2012.

### **3 – VOTE DES TAUX et T.E.O.M**

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

▪ Taxe d'Habitation	8,02%
▪ Taxe Foncier Bâti	8,94 %
▪ Taxe Foncier Non Bâti	33,23 %
▪ Contribution Foncière des Entreprises	10,70 %
▪ Fiscalité Professionnelle de Zone	28,80 %

L'assemblée décide également de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères à 7,80%.

### **4 –REDEVANCES DES DECHETS MENAGERS**

Deux établissements y sont soumis : le premier étant l'hôpital situé sur la Commune de Mane et le second est le terrain de camping à Dauphin.

L'assemblée adopte à l'unanimité le montant des redevances.

### **5 – BUDGETS PRIMITIFS 2013**

#### **A – Budget Général**

Le Président présente le Budget Général 2013 qui s'équilibre comme suit :

› Section de Fonctionnement :	5 630 516,50 €
› Section d'Investissement :	11 770 806,97 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Général.

#### **B – Budget Annexe « Ateliers Relais »**

Le Président présente le Budget Ateliers relais 2013 qui s'équilibre comme suit :

› Section de Fonctionnement :	1 841 000,00 €
› Section d'investissement :	3 967 241,78€

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « Ateliers Relais ».

#### **C – Budget Annexe « SPANC »**

Le Président présente le Budget SPANC 2013 qui se présente comme suit :

› Section de Fonctionnement :	48 459,48 €
› Section d'Investissement :	Néant

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « SPANC ».

Le Président propose de solliciter des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Épargne pour un montant de 4 600 000 €.

L'assemblée émet un avis favorable

### **6 – HÔTEL A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**

#### **A. Résultat de l'ouverture des plis**

Le Président présente à l'assemblée le résultat de l'ouverture des plis pour l'aménagement de l'hôtel « Cadopi » à St Michel l'Observatoire.

L'assemblée donne mandat au bureau pour l'attribution des marchés.

#### **B. Demande de financement**

Sur la base de l'estimation dressée par le maître d'œuvre, il est proposé de solliciter les financements publics suivants :

Estimation	Europe	Etat DETR	FISAC	C.Régional	C.Général	Autofinancement
1 152 000 € HT	100 000 €	140 000 €	75 000 €	150 000 €	150 000 €	
1 377 792 € TTC						537 000 €

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à solliciter ces financements.

## **7 – VALORISATION DES EAUX THERMALES A ST MARTIN**

Le Président donne lecture du résultat de l'ouverture des plis.  
L'assemblée donne mandat au bureau pour l'attribution des marchés.

## **8-- DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### **A. Course cycliste**

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 800 € pour l'année 2013 pour la boucle de la Communauté..

### **B. Mission de Développement Economique**

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'année 2013.

### **C. Crèche « La Maissonette » à Reillanne**

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 9 000 € qui seront renouvelés si l'association poursuit son activité et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

### **D. Office du tourisme à Reillanne**

L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 15 000 € à l'Office du tourisme de Reillanne.

## **9 – PITAUGIER – Occupation du domaine public**

La société qui a acheté le lot 16 a empiété d'environ 1,30 m sur la limite du terrain lors de l'édification de sa clôture.  
L'assemblée décide à l'unanimité de lui céder cette frange de terrain pour régularisation.

## **10 – TARIFS WIFI et ASSISTANCE TELEPHONIQUE**

L'assemblée adopte à l'unanimité les tarifs pour l'assistance téléphonique et le wifi.

## **11 – QUESTION DIVERSE**

Le Président informe l'assemblée que lors du dernier conseil de communauté, l'assemblée a délibéré pour maintenir la représentation des communes au sein de la communauté.  
Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales supprime l'institution des suppléants.  
L'assemblée prend acte de la volonté du législateur de supprimer les suppléants et décide à l'unanimité de maintenir sa représentation sans les suppléants.

Séance close à 20h30.

Mane, le 17 avril 2013

Le Président de la Communauté  
De Haute Provence,



*Jacques DEPIEDS*  
Jacques DEPIEDS